

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5203

présenté par
M. Nogal, rapporteur thématique

ARTICLE 44

À l'alinéa 38, après la référence :

« L. 253-1-1 »,

insérer les mots et la référence :

« et au deuxième alinéa de l'article L. 252-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.